

CRIMES COMMIS A LYON

SOUS

LES PROCONSULS CONVENTIONNELS.

Extrait du tome VI, pag. 1 à 78 de
*l'Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes
commis pendant la révolution française,*
par **L. Prudhomme**, né à Lyon, en 1752, mort à Paris,
le 30 avril 1830.
Paris, an V (1797), 6 vol. in-8°.

A côté du tableau de l'historien monarchiste, M. Lacroix, nous placerons ici celui du révolutionnaire Prudhomme, qui s'est borné à raconter les forfaits de ces temps orageux. Le siège de Lyon n'est plus pour nous, hommes d'une autre époque, qu'un fait historique. Les motifs, qui lui ont valu la plupart des jugements dont il a été l'objet, ont fait place aujourd'hui à une appréciation exempte de toute considération de douleur ou d'intérêt privé. Lyon, se révoltant contre la Convention, contre le gouvernement d'alors, ouvrant ainsi les portes du Midi de la France à l'étranger, toujours prêt à profiter de nos divisions, commettait un crime de lèse-nation, dans des circonstances aussi impérieuses que celles où se trouvait jetté notre pays. Voilà la question, dégagée des horreurs et des crimes commis pendant et après cette déplorable lutte, où tant de courage et de sang ont été si inutilement dépensés.

L'existence de Lyon compte déjà plus de dix-huit cent trente deux ans. Les événements que cette ville a éprouvés pendant cette longue série d'années ne sauraient se comparer à ceux qui faillirent la mettre à deux doigts de sa perte pendant le règne de la Convention.

Auguste commença à la rendre célèbre par un séjour de trois années. Les étrangers y accoururent en foule ; et Rome